

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en visioconférence, le **vendredi 17 juillet 2020** à compter de **11 h 30**.

À laquelle sont présents par voie de visioconférence:

Monsieur Éric Dubé, maire
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présente par voie de visioconférence:

Madame Céline LeBlanc, greffière

Sont absents :

Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur René Leblanc, conseiller

ADMINISTRATION

213-07-20

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 22 juillet 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

214-07-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1142-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1092-19 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE AUX SECTEURS RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, TOURISTIQUE ET AGRICOLE SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE NEW RICHMOND, ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT DE 364 000 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS

215-07-20

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à un programme d'aide aux secteurs résidentiel, commercial, touristique et agricole sur tout le territoire de la Ville de New Richmond, portant le numéro 1142-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant le Règlement d'emprunt 1092-19 décrétant un programme d'aide aux secteurs résidentiel, commercial, touristique et agricole sur tout le territoire de la Ville de New Richmond, et pour ce faire un emprunt de 364 000 \$, remboursable sur 10 ans, lequel est identifié sous le numéro 1142-20.

ADOPTÉE

216-07-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1142-20 modifiant le Règlement d'emprunt 1092-19 décrétant un programme d'aide aux secteurs résidentiel, commercial, touristique et agricole sur tout le territoire de la Ville de New Richmond, et pour ce faire un emprunt de 364 000 \$, remboursable sur 10 ans.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1143-20 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PAVAGE ET DE CORRECTIONS DE CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN CYR NORD POUR UN MONTANT DE 76 468 \$, ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT ÉQUIVALENT, REMBOURSABLE EN 15 ANS

217-07-20

ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif à des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin Cyr Nord, portant le numéro 1143-20;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement relatif à des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin Cyr Nord pour un montant de 76 468 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 15 ans, lequel est identifié sous le numéro 1143-20.

ADOPTÉE

218-07-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs, et ce, dans le cadre du Règlement 1143-20 décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin Cyr Nord pour un montant de 76 468 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 15 ans.

ADOPTÉE

219-07-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROMESSES DE VENTE

Considérant les offres reçues de 9304-6464 Québec inc. et de la compagnie à être formée par Mme Stéphanie Aliatas à l'effet d'acquérir les lots 5 017 679, 5 017 680 et 5 017 681, respectivement aux montants de 30 162,71 \$, 30 069,22 \$ et 35 966,09 \$, tous taxes en sus, à des fins de construction résidentielle;

Considérant les modalités stipulées aux trois (3) promesses de vente datées du 15 juillet 2020, auxquelles l'acquéreur devra se conformer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, les promesses de vente suivantes à 9304-6464 Québec inc. et à la compagnie à être formée par Mme Stéphanie Aliatas, et ce, selon les modalités stipulées auxdites promesses, datées du 15 juillet 2020 :

- Lot 5 017 679, d'une superficie approximative de 1 258,3 mètres carrés, au prix de 30 162,71 \$, taxes en sus;
- Lot 5 017 680, d'une superficie approximative de 1 254,4 mètres carrés, au prix de 30 069,22 \$, taxes en sus;
- Lot 5 017 681, d'une superficie approximative de 1 500,4 mètres carrés, au prix de 35 966,09 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Étant donné que cette séance se tient à huis clos, aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 11 h 35.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière